



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR **PERSONNE MAJEURE SOUS TUTELLE**

(Original + photocopie)

- Une copie intégrale originale de l'acte de naissance de l'intéressé (moins de 3 mois)
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une copie intégrale des actes concernés par cette demande (mariage, pacs, enfants...)
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile récent
(si hébergé par un tiers, joindre un justificatif de domicile récent de l'hébergeant ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne (en précisant la date/période du début de l'hébergement)).
- La copie de la décision du juge des tutelles ou de la cour d'appel l'ayant désigné ou renouvelé en cette qualité ou de toute autre décision étrangère équivalente.
- Une pièce d'identité du tuteur en cours de validité.

Remplir et signer la demande de changement de prénom (article 60 du code civil).

ATTENTION : Aucun dossier de changement de prénom ne pourra être déposé sans la totalité des pièces et renseignements exigés. La demande doit être remise par l'intéressé et son tuteur au bureau de l'état civil.

Un récépissé de dépôt de demande de changement de prénom vous sera remis lors du dépôt de votre dossier.

Les dossiers seront réceptionnés sur rendez-vous au 01.30.90.41.18

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM
MAJEUR SOUS TUTELLE**
(article 60 du code civil)

Je soussigné(e),

NOM du représentant légal :

Prénom(s) :

né(e) le :

à (ville, pays) :

adresse ¹ :

courriel :

n° de téléphone :

demande à ce que le majeur sous tutelle :

NOM :

Prénom(s) ² :

né(e) le :

à (ville, pays) :

de nationalité ³ :

adresse ¹ :

¹ Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes/le majeur protégé est actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre/sa résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement).

² Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance du majeur sous tutelle, dans l'ordre présentement établi.

³ Joignez la copie d'une pièce d'identité du majeur sous tutelle en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de ses nationalités).

se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom :
2^{ème} prénom :
3^{ème} prénom :
4^{ème} prénom :
[...]

pour le(s) motif(s) suivant(s) ⁵:

.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, ni qu'aucune demande de changement de prénom n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte du majeur sous tutelle.

Je déclare n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom au nom et pour le compte du majeur sous tutelle.

Si tel n'est pas le cas,

J'indique avoir déjà formulé la ou les demandes de changement de prénom au nom et pour le compte du majeur sous tutelle, et mentionnés ci-dessous :

<i>Date et lieu de la demande</i>	<i>Autorité saisie</i>	<i>Date de la décision rendue⁶</i>

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil ⁷ listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom demandé aura une incidence sur ces actes :

⁴ Ne remplissez cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre des prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

⁵ Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime du majeur sous tutelle au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.

⁶ Joignez une copie de la décision rendue.

⁷ Joignez une copie intégrale, en original, des actes de l'état civil dont il est demandé modification, ainsi qu'une copie du/des livret(s) de famille dont dispose le majeur sous tutelle.

Son acte de naissance : Naissance leà.....

Son acte de mariage (le cas échéant) : Mariage leà.....

L'acte de naissance de son conjoint (le cas échéant)

NOM du conjoint :

Prénom(s) du conjoint :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du conjoint :

L'acte de naissance de son partenaire de PACS (le cas échéant)

NOM du partenaire :

Prénom(s) du partenaire :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du partenaire :

L'acte de naissance de son ou de ses enfant(s) ⁸(le cas échéant)

NOM de son premier enfant :

Prénom(s) de son premier enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son premier enfant :

NOM de son deuxième enfant :

Prénom(s) de son deuxième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son deuxième enfant :

NOM de son troisième enfant :

Prénom(s) de son troisième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son troisième enfant :

Le majeur sous tutelle est de nationalité étrangère ⁹ et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont le majeur sous tutelle est ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

⁸ Si plus de trois enfants sont concernés par la mise à jour des actes de l'état civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

⁹ Si le majeur sous tutelle possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou est réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne lui est pas destinée.

Je procéderai ou ferai procéder, au nom et pour le compte du majeur sous tutelle, aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à le

Signature du représentant légal

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;**
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;**
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.**

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.